



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les contribuables de la Municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2023, à 19h30, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Armand ont approuvé par résolution le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année civile 2024 conformément à l'article 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 8 janvier 2024	19 h 30	Mardi 2 juillet 2024	19 h 30
Lundi 5 février 2024	19 h 30	Lundi 5 août 2024	19 h 30
Lundi 4 mars 2024	19 h 30	Mardi 3 septembre 2024	19 h 30
Mardi 2 avril 2024	19 h 30	Lundi 7 octobre 2024	19 h 30
Lundi 6 mai 2024	19 h 30	Lundi 4 novembre 2024	19 h 30
Lundi 3 juin 2024	19 h 30	Lundi 2 décembre 2024	19 h 30

Donné à Saint-Armand, ce 15 décembre 2023

Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente de Saint-Armand, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2024, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 décembre 2023 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 15 décembre 2023.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière